



POLITIQUE

En concluant ses travaux, la commission d'enquête du Sénat pourrait saisir la justice

EMMANUEL GALIERO egaliero@lefigaro.fr

FIN DU SUSPENSE ce mercredi à 11 heures : après six mois de travail et 34 auditions, la commission d'enquête parlementaire du Sénat sur l'affaire Benalla doit dévoiler ses conclusions. Avant la présentation du rapport par Philippe Bas, président de la commission, les 49 membres de la commission auront défini leurs conclusions par un vote. Leur mandat était précis : déterminer les « conditions dans lesquelles des personnes n'appartenant pas aux forces de sécurité intérieure ont pu ou peuvent être associées à l'exercice de leurs missions de maintien de l'ordre et de protection de hautes personnalités et le régime des sanctions applicables en cas de manquement ».

La commission d'enquête a été placée sous les projecteurs à cause des rebondissements de l'affaire Benalla mais aussi sous l'effet de la diffusion publique de toutes les auditions, selon la volonté de Philippe Bas. Durant ces auditions, d'in-vraisemblables dysfonctionnements sont apparus au niveau de l'Élysée et de la sécurité du chef de l'État. Il est également probable que les sénateurs aient obtenu des documents confidentiels ayant permis d'éclairer certains points.

Comment la commission compte-t-elle exprimer ses interrogations et quels moyens préconise-t-elle pour dépasser les obstacles auxquels elle s'est heurtée ? La réponse est attendue mercredi mais, à la lumière des auditions publiques diffusées en direct, les sénateurs pourraient choisir de saisir le parquet. Car l'ancien conseiller d'Emmanuel Macron est non seulement soupçonné d'avoir menti sous serment, notamment sur ses passeports et ses activités, mais il a aussi refusé de répondre à de nombreuses questions. Selon l'article 434-13 du Code pénal, de telles fautes peuvent être sanctionnées par cinq années de prison et 75 000 euros d'amende. « Il serait difficilement justifiable de ne pas saisir la justice, au moins pour



Philippe Bas, président de la commission (à droite), aux côtés des rapporteurs Jean-Pierre Sueur et Muriel Jourda, lors de l'audition d'Alexandre Benalla, le 19 septembre, à Paris.

le cas Benalla », juge Benjamin Morel, enseignant de droit public. Selon lui, la commission ne peut pas prendre le risque de blanchir celui qui a menti devant la représentation nationale. « Cela reviendrait à créer une forme de jurisprudence. » Compte tenu de la gravité des anomalies constatées et du poids de certaines déclarations devant les sénateurs, d'autres

« Il serait difficilement justifiable de ne pas saisir la justice »

BENJAMIN MOREL, ENSEIGNANT DE DROIT PUBLIC

personnalités auditionnées peuvent-elles susciter une saisie du parquet ? Certains jugent cette hypothèse plausible mais explosive, en évoquant le directeur de cabinet du président de la République, Patrick Strzoda, ou le préfet de police de Paris, Michel Delpuech.

De manière plus certaine, la commission constatera des dysfonctionnements et proposera ses remèdes en matière de contrôle des procédures de recrute-

ment, d'encadrement, de sanctions des collaborateurs de l'Élysée ou d'organisation de la sécurité à la présidence de la République. On peut s'attendre à un rapport très technique car Philippe Bas, ex-secrétaire général de l'Élysée sous Jacques Chirac (2002-2005), connaît les subtilités administratives du Palais. « Quand la commission aura pointé le doigt sur ces dysfonctionnements, si l'Élysée n'agit pas, l'opposition aurait alors beau jeu de dénoncer son inaction, surtout en cas de poursuite des scandales », note Benjamin Morel.

L'objectif d'une commission d'enquête parlementaire est de contrôler le fonctionnement de l'exécutif pour lui permettre de s'améliorer mais l'exécutif n'a aucune obligation d'en tenir compte. En réalité, ce rapport sénatorial pose une contrainte symbolique, appuyée par la transparence de ses travaux. Car, quelles que soient ses intentions de se tourner, ou non, vers la justice, le Sénat aura permis à l'opinion publique de s'interroger sur le fonctionnement de l'Élysée. Et sur les silences d'une affaire qui n'a pas livré tous ses secrets. ■